



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 5 Janvier 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 5 Janvier 2009 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine, Maire.

Etaient Présents :

M. Alves, M. Martinez, M. Thomas, M. Mandron, M. Lebois, M. Roy, M. Gandolfo, Me Pinois,

Etaient absents :

M. Guyot, représenté par Me Beauvie. Melle Chaussier

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : M. Mandron

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} Décembre 2008

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme Le Maire donne lecture des remerciements de Mme Maizières pour la composition florale offerte par la commune lors du décès de M. Marquez Martin et de M. Lequerrec pour le colis de Noël. Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

Salle Polyvalente

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer une dernière fois sur la nécessité de la construction de cette salle. Ce projet est-il réellement d'utilité publique pour la commune ?

Elle insiste sur l'impact budgétaire important pour les années futures, tout en rappelant l'étude favorable de M. Ragage, Trésorier de la commune. A l'unanimité, les conseillers ne remettent pas en question ce projet. La polémique découle de l'aménagement de la cuisine.

M. Gandolfo émet de fortes réticences :

Est-il raisonnable de choisir une cuisine aux normes collectives plutôt que d'opter pour un espace traiteur ?

Une cuisine aux normes collectives engage outre un investissement important, une gestion lourde et coûteuse au niveau de l'hygiène et de l'entretien et de la maintenance.

Un travail important devra être planifié pour mettre en œuvre une politique de commercialisation permettant de rentabiliser du mieux possible cet investissement, ce qui n'est pas tout à fait le rôle d'une commune de notre taille. Sommes-nous en mesure de réaliser cette mission ? En avons-nous les capacités ?

Dans tous les cas, il est d'une impérieuse nécessité de mettre en place une équipe voire une commission, cela dès cette année, pour réfléchir à l'élaboration d'un cahier des charges, et définir les responsabilités pour mener le mieux possible cette gestion et cette commercialisation.

Un tour de table est accompli :

⇒ Mr Alvez :

Opte pour la cuisine aux normes collectives considérant le peu d'économie qu'apporterait un espace traiteur.

⇒ Mr Martinez :

Opte pour la cuisine aux normes collectives pour les mêmes raisons.

⇒ Mr Thomas :

Opte pour la cuisine aux normes collectives et souligne l'investissement indispensable pour l'achat des tables et chaises.

⇒ Mr Mandron :

Opte pour la cuisine aux normes collectives pour les mêmes raisons.

⇒ Mr Roy :

Opte pour la cuisine aux normes collectives pour les mêmes raisons

⇒ Mr Lebois :

Opte pour la cuisine aux normes collectives pour les mêmes raisons, en ajoutant l'exemple de la salle de Venoy qui ne possède pas ce type de cuisine et qui constate une réduction du nombre des locations.

Il ajoute que dans la conjoncture actuelle, la cuisine est plus adaptée pour les fêtes familiales car il considère que les coûts d'un traiteur sont trop onéreux.

⇒ Mme Pinois :

Demande une cuisine très simple vu l'importance du coût final du projet. Elle opte donc pour un espace traiteur.

⇒ Mr Gandolfo :

Opte pour un espace traiteur et insiste sur l'économie d'investissement (de 20 à 30.000 Euros HT) et sur les économies futures concernant les frais de gestion, de commercialisation et de maintenance.

⇒ Mme Beauvie :

Opte pour la cuisine aux normes collectives

Le débat étant terminé, Madame le Maire demande aux Conseillers de voter :

8 conseillers votent pour la cuisine aux normes collectives

2 Conseillers votent pour l'espace traiteur (Me Pinois, Mr Gandolfo)

L'option pour équiper la salle polyvalente d'une cuisine aux normes collectives est donc adoptée.

Chaufferie :

En ce qui concerne le financement de la chaufferie, le Conseil Général nous a demandé une participation à hauteur de 20% sur la somme de 117 565.00€.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette prise en charge.

Assainissement de Vaudonjon :

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a pris un rendez-vous avec Mme Galiana du Parc du Morvan afin de pouvoir établir une étude en parallèle à celle effectuée par la D.DA.

Ce rendez-vous est fixé au mercredi 28 janvier à 18h30 à la Mairie. Mme le Maire demande aux conseillers d'être présents.

Devis Bouches à Clef :

M. Alves donne compte-rendu de la visite effectuée par M. Charpentier concernant le nettoyage de 30 à 40 bouches à clef du réseau d'eau communal avec aspiration des déchets.

Ce devis d'élève à 1339.52€ T.C. Le conseil municipal approuve ces travaux.

Signalétique

Madame le Maire, ne pouvant expliquer dans les détails le projet interne au G.I.P. de la communauté de communes de l'Avallonnais, a préféré demander à son Président M. Germain une intervention en mairie. Celle-ci aura lieu le 2 février à 19h00, avant le conseil municipal. Il sera accompagné de trois de ses collaborateurs.

Questions diverses

Situation de M. Le Gallic

Madame le Maire informe les conseillers que la commission paritaire du centre de gestion a accepté la demande de mise en disponibilité pour raisons personnelles de M. Duval pour une période de six mois. Il a été soulevé la situation de M. Le Gallic qui est employé par AGIR. M. Thomas demande s'il ne serait pas possible d'utiliser « un C.D.I. avec objectif défini ». La question sera posée au centre de gestion ainsi que la possibilité de remplacer M. Duval par M. Le Gallic en tant qu'agent territorial. Il est nécessaire de prendre contact avec AGIR pour la gestion des heures autorisées par ce contrat. (un quota annuel devant être respecté).

Proposition d'achat du foyer rural

Madame le Maire informe les conseillers que la famille Koutlidis l'a contactée afin de lui signifier son désir d'acquérir le foyer rural en soumettant une offre d'achat de 80.000 Euros. Les travaux de construction du projet étant financés par le conseil général, la municipalité dispose d'un délai de deux ans pour prendre la décision de cette éventuelle vente. Réponse a été faite en ce sens à M. Koutlidis. Mr Gandolfo fait remarquer que le précédent Conseil Municipal avait décidé de vendre ce foyer, et que la commune allait se retrouver avec deux salles des fêtes à gérer.

Il ne comprend pas les raisons d'ignorer cette offre qui dans le futur endetterait de la commune pour la construction de la salle polyvalente et de l'onéreuse cuisine, permettrait, outre un apport financier conséquent, l'allègement des frais de gestion et de maintenance de l'ancien foyer.

Communauté des Communes du Vézélien

Madame le Maire informe les conseillers de la réception de l'arrêté préfectoral concernant cette création. Il sera nécessaire de désigner à nouveau deux titulaires et deux suppléants. Il est souhaitable que ces membres soient disponibles, vu l'enjeu communal et l'ampleur du travail dans les commissions internes à cette communauté.

Les conseillers demandent à avoir l'accès aux comptes-rendus de toutes les instances cantonales.

Madame le Maire fera le nécessaire pour mettre ces dossiers à leur disposition.

Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres sera convoquée le lundi 12 janvier 2009 à 18h pour l'ouverture des plis concernant les travaux de voirie.

Fermeture du bureau de poste

Mme le Maire rend compte aux conseillers de la réunion en Préfecture et de l'obligation de transformer le bureau postal soit en agence communale soit en « point poste » chez un commerçant. Une réunion

publique sera proposée courant février entre les habitants, les commerçants et la commune afin de prendre une décision collective sur l'avenir du bureau de poste.

 **Décorations de Noël**

Le conseil municipal félicite les habitants du village pour la décoration exceptionnelle de leurs maisons et les encourage à persévérer pour les années prochaines

 **Eclairage dans le village**

M. Lebois interpelle le conseil pour un manque d'éclairage dans le village. Profitant de la visite de M. Guillerot des Ets Forclum, pour le problème soulevé au dernier conseil à propos de l'habitation Sautreau, une visite globale du village sera organisée

 **Affouages**

M. Alves avertit le conseil qu'une erreur a été produite concernant l'affouage de M. Pigeonnat. En effet cet affouage a été coupé involontairement. Une enquête sera menée pour solutionner ce problème.

 **Taille des haies**

M. Alves confirme la délibération du mois dernier en ce qui concerne la propriété des haies. Se rendant sur place, il réaffirme que l'entretien des haies doit être fait par les propriétaires. M. Mandron confirme que depuis quelques années, l'entretien des haies sur la commune d'Avallon, est à sa charge. Ce dossier est entériné par le conseil.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 2 février 2009

La Séance est close à 22h20